



Non paiement des frais de trajets et mauvaise adresse

Par **demirdelen**, le **10/03/2011** à **17:00**

Bonjour, rnje suis en cdd avec une entreprise de batiment en tant que macon depuis le 25 octobre 2010, et; j ai signe un renouvellement de cdd le 24 janvier 2011 jusqu au 5 aout 2011 .sur mon contrat initiale figure un annexe de prise en charge des transports avec ma voiture personnel a hauteur de 30 km mais sur ma fiche de paye je ne percois pas de prime de trajet et d autre part mon employeur a marquer mon ancienne adresse et ne veux pas la modifier pour mon adresse actuelle .quels sont les possibilites pour que je puisse etre paye de mes trajets et es ce grave si se n est pas la bonne adresse sur mon bulletin de paye merci de me conseillez .cordialement .

Par **chris_idv**, le **10/03/2011** à **19:24**

Bonjour, rn rnVotre employeur a obligation de mettre à jour votre adresse dans les docuements vous concernant: remettez lui un courrier contre décharge signé et, s'il refuse, envoyez lui une lettre recommandée avec accusé de réception pour demander la prise en compte de votre nouvelle adresse. rn rnCordialement,